

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_04-DE
Reçu le 26/06/2024Aunis -
- Sud -

Imagine la futurité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 18 juin 2024
DELIBERATION n°2024_06_04

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE CHARENTE AVAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Gilles GAY) - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Lydia BERETTI - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Martine LLEU - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
Absents :			
Denis DUBOURGNOUX, Pascal MAGINOT (excusés) Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN
Convocation envoyée le : 12 juin 2024
Affichage de la convocation le : 12 juin 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 26 JUIN 2024
n°: 017-200041614-20240618-2024_06_04-DE
Date de publication sur le site Internet : 27 JUIN 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_04-DE
Reçu le 26/06/2024

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE CHARENTE AVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) publiés le 7 décembre 2018,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud publiés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019, et notamment sa compétence obligatoire « GEMAPI », qu'à ce titre elle est membre du SMCA et doit désigner ses délégués titulaires et suppléants pour siéger au conseil syndical de ce Syndicat Mixte,

Vu la délibération 2020-07-28 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant élection des délégués au Syndicat Mixte Charente Aval,

Vu la délibération n°2023-10-31 du 17 octobre 2023, portant désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein de ce syndicat gémapien,

Vu l'avis favorable au bureau communautaire du 4 juin 2024,

Considérant la démission de Monsieur Eric BERNARDIN de son poste de délégué suppléant au sein du SMCA,

Madame Micheline BERNARD Vice-Présidente en charge de l'environnement indique qu'il y a donc lieu de désigner un nouveau délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte de la Charente Aval.

Monsieur Stéphane PROUST a fait acte de candidature.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Monsieur Stéphane PROUST**, en qualité de délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Charente Aval.
- Rappelle ainsi les élus représentant la Communauté de Communes Aunis Sud à ce Comité Syndical :

Titulaires

Madame Micheline BERNARD

(Forges)

Monsieur Emmanuel JOBIN

(Ballon)

Monsieur Richard DUBOIS

(élu municipal – La Devise)

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

(Surgères)

Monsieur Serge MOUEIX

(Saint Saturnin du Bois)

Suppléants

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_04-DE
Reçu le 26/06/2024

Monsieur Laurent PINAUD (élu municipal - Landrais)
Monsieur Olivier DENECHAUD (Ardillières)
Monsieur Eric GUINOISEAU (Ciré d'Aunis)
Monsieur Jean-Michel SOUSSIN (Genouillé)
Monsieur Stéphane PROUST (Breuil la Réorte)

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 juin 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PATIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.